

AVIS PUBLIC
M.R.C. DE BELLECHASSE
ET MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME AUX. DE BUCKLAND



Disposition et récupération de peinture, *bonbonnes de propane*, résidus domestiques dangereux, piles, textile, meubles, électroménagers, matériel informatique, feuilles et gazon.

La M.R.C. de Bellechasse et la municipalité de Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland vous rappellent qu'il est possible de disposer des résidus domestiques dangereux (RDD) ainsi que des piles domestiques (alcalines, carbone-zinc et rechargeables) de façon à éviter que ces produits toxiques soient éliminés au lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC situé à Armagh.

Vous pouvez apporter vos restants de peinture, vos résidus domestiques dangereux (RDD) et vos piles domestiques chaque samedi matin à la déchetterie municipale entre 8 heures et midi et ce, jusqu'à la fin d'octobre.

Il est également possible de disposer des bonbonnes de propane (1, 5, 10, 20, 30, 40, 60 et 100 lbs) pour les récupérer et surtout, les valoriser pour leur redonner un cycle additionnel de vie de 10 ans.

Vous devrez obligatoirement remettre **vos contenants** au préposé qui sera sur place et ce, peu importe la quantité qu'il reste à l'intérieur.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les piles qui sont acceptés et ceux qui sont refusés apparaissent ci-dessous :

IMPORTANT : Tous les produits apportés devront être exclusivement de provenance résidentielle et se trouver dans les contenants d'origine.

| RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ACCEPTÉS |
|---|
| <i>Acétone, adhésifs, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, antigel, aérosols, colle, cire, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégèle serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, huiles minérales et végétales, huiles usées [(moteur, transmission et autres), filtres et contenants de 50 litres ou moins], lubrifiants, méthanol, naphte, peintures pour usage industriel et artistique, poli, polyfilla, protecteurs (cuir, suède, vinyle), résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, solvants, teinture à souliers, térébenthine, toluène.</i> |
| RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) REFUSÉS |
| <i>Acides, bases, oxydants, huiles BPC, pesticides et insecticides, tout produit non identifié par une étiquette lisible.</i> |
| PILES DOMESTIQUES ACCEPTÉES |
| <i>Piles rechargeables (pour jouets, outils, téléphones sans fil et cellulaires, ordinateurs portables, caméscopes), piles alcalines (AA, AAA, 9 volts), piles carbone-zinc.</i> |
| PILES REFUSÉES |
| <i>Batteries d'automobiles et de tout autre véhicule motorisé, batteries de provenance industrielle.</i> |

Les produits apportés faisant partie de la catégorie "RDD REFUSÉS" seront remis au porteur par le préposé qui travaille à la déchetterie.

De plus, nous vous encourageons à continuer d'apporter vos restants et vos contenants de peinture **incluant ceux en aérosol**. Tel que mentionné au 3^e paragraphe, vous pouvez également disposer de vos bonbonnes de propane qui ne peuvent plus être remplies.

| |
|---|
| PRODUITS ACCEPTÉS POUR LA PEINTURE |
| <i>Peintures (contenants de 100 ml à 170 litres), apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre), peintures à métal ou antirouille, teintures, vernis, laques, produits préservatifs pour le bois, scellants acryliques pour l'asphalte</i> |
| PRODUITS REFUSÉS |
| <i>Peintures de signalisation achetées dans des commerces de gros, stucco, peintures dans des contenants de plus de 170 litres</i> |

Nous sollicitons également votre collaboration pour favoriser le recyclage et le réemploi des matières énumérées ci-dessous :

| |
|--|
| TEXTILE (MRC DE BELLECHASSE SEULEMENT) |
| Apportez vos vêtements encore utilisables dans les bacs de récupération de Ressourcerie Bellechasse placés dans chaque municipalité. |
| MEUBLES, ÉLECTROMÉNAGERS ET MATÉRIEL INFORMATIQUE (MRC DE BELLECHASSE ET LES ETCEMINS) |
| Téléphonez à Ressourcerie Bellechasse (642-5627). La collecte se fera à votre domicile dans les jours ou semaines suivant l'appel et ce, après avoir convenu d'une date précise. La récupération du matériel informatique est possible grâce à l'implication d'un partenaire important, soit le CFER de Bellechasse. |
| FEUILLES ET GAZON |
| <i>* vérifiez auprès de votre municipalité pour connaître les heures d'ouverture</i> |

Nous vous remercions à l'avance de votre intérêt et votre participation car votre contribution est essentielle à la protection et à la sauvegarde de l'environnement.

Christian Noël, directeur général adjoint, **M.R.C. de Bellechasse**
 Jocelyne Nadeau, secrétaire-trésorier, **Municipalité de Buckland**